

partie 2

Quelles actions les parcs nationaux mettent-ils en œuvre pour préserver le patrimoine naturel ?

— Les parcs nationaux œuvrent pour la préservation de la biodiversité et des paysages de leurs territoires.

72 % de la surface des parcs nationaux métropolitains est couverte par des zones Natura 2000 et 47 % par des zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

Ils assurent des actions de surveillance et de réglementation (police de l'environnement), de recherche, de connaissance, de gestion et de restauration des milieux et de sensibilisation et de soutien aux territoires.

Ainsi, en 2019, 50 % des espèces recensées et 39 % des espèces endémiques en France sont présentes dans les parcs nationaux (les trois quarts des espèces endémiques sont présentes dans les parcs nationaux d'outre-mer).

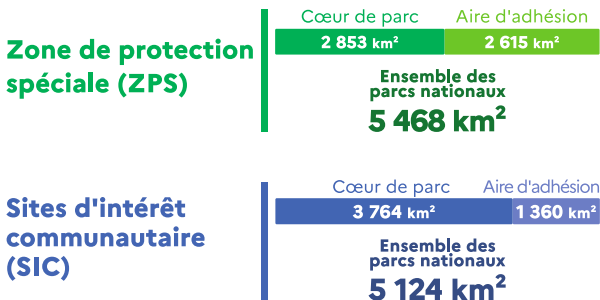
18 expériences de réintroduction d'espèces animales ou végétales ont été menées au cours des deux dernières décennies. Plus de 80 % des habitats d'intérêt communautaire et des masses d'eau de surface sont en bon état de conservation, résultat très supérieur au reste du territoire français. Les dépenses destinées à la préservation des patrimoines s'élèvent à 55,4 millions d'euros en 2019, soit 70 % du budget global des parcs nationaux.



Réseau Natura 2000

En 2020, 72 % de la surface des parcs nationaux métropolitains² est couverte par le réseau Natura 2000, soit 10 592 km².

RÉSEAU NATURA 2000 AU SEIN DES PARCS NATIONAUX, EN 2020



Champ : cœurs et aires d'adhésion des parcs nationaux métropolitains.

Sources : MTE ; OFB ; UMS Patrinat, INPN, 2020. Traitements : SDES, 2020

² Le réseau Natura 2000 n'est pas présent en outre-mer.

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée aux directives européennes « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore ».

La structuration du réseau Natura 2000 comprend :

- des zones de protection spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ou servant d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- des zones spéciales de conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la directive « Habitats ». Ces dernières sont inscrites comme sites d'intérêt communautaire (SIC) pour l'Union européenne et sont intégrées au réseau Natura 2000.

Les sites Natura 2000 peuvent être situés dans un territoire de parc. Lorsque le site est situé en cœur de parc, sa gestion est assurée par l'établissement public du parc national. En revanche, si la zone Natura 2000 est située en aire d'adhésion, sa gestion peut être confiée soit au parc national, soit à un autre gestionnaire, selon la volonté de la collectivité à laquelle elle appartient.

Dans les parcs nationaux de métropole, le réseau européen Natura 2000 est omniprésent et couvre 72 % de leur surface (10 592 km² sur 14 743 km²). Il occupe l'intégralité des surfaces des cœurs de 5 parcs métropolitains sur 8 (Parcs nationaux des Ecrins, des Cévennes, du Mercantour, de la Vanoise et de Port-Cros). Dans le Parc national des Calanques, 82 % de la surface du cœur est en zone Natura 2000. Seuls les Parcs nationaux de forêts et des Pyrénées ont moins de la moitié de leur surface de cœur concernée par une zone Natura 2000 (44 % pour Pyrénées, 24 % pour forêts). 5,5 % du réseau Natura 2000 est localisé dans un parc national. Le réseau Natura 2000 occupe également le domaine maritime sur les Parcs nationaux de Port-Cros et des Calanques : 947 km² de surfaces maritimes sont concernées, dont 400 km² situés dans les cœurs maritimes. Le cœur maritime du Parc national de Port-Cros est entièrement couvert par une zone Natura 2000.

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

En 2020, 47 % de la surface des parcs nationaux est couverte par une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff), soit 24 852 km².

LES ZNIEFF AU SEIN DES PARCS NATIONAUX, EN 2020



Notes : Znieff 1 = zone présentant un grand intérêt biologique ou écologique ; Znieff 2 = zone constituée de grands ensembles naturels riches et peu modifiés.

Champ : cœurs et aires d'adhésion des parcs nationaux.

Sources : MTE ; OFB ; UMS Patrinat, INPN, 2020. Traitements : SDES, 2020

Initié en 1982, l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) a pour objet d'identifier et de décrire des secteurs au patrimoine naturel terrestre remarquable et en bon état de conservation. Cet état des lieux scientifiques est le fruit de la connaissance de terrain des naturalistes locaux (bénévoles et salariés des associations, des bureaux d'études, des collectivités, etc.).

Il existe deux types de Znieff : celles de type 1, présentant un grand intérêt biologique ou écologique, et celles de type 2, qui constituent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés.

En 2020, 13 % des Znieff (en surface) sont situées au sein des parcs nationaux (cœurs et aires d'adhésion). Elles couvrent 47 % de la surface des parcs nationaux, soit 24 852 km², contre 31 % (194 187 km²) du territoire national (métropole + DOM).

Le taux de couverture au sein des parcs nationaux par des Znieff est très disparate et s'échelonne de 4 % (41 km²) pour le Parc national de la Guadeloupe à une couverture globale pour les Parcs nationaux du Mercantour, de la Vanoise et des Pyrénées. En Méditerranée, les Parcs nationaux des Calanques et de Port-Cros affichent un taux de couverture relativement faible avec respectivement 15 % (234 km²) et 26 % (356 km²) de leur surface. Le Parc amazonien de Guyane et le Parc national de La Réunion ont des taux de couverture de 32 % (10 713 km²) et 38 % (636 km²). Enfin, avec des surfaces couvertes respectivement de 83 % (1 674 km²), 87 % (2 598 km²) et de 94 % (2 376 km²) par des Znieff, les Parcs nationaux de forêts, des Cévennes et des Ecrins sont quasiment occupés en totalité par des Znieff.

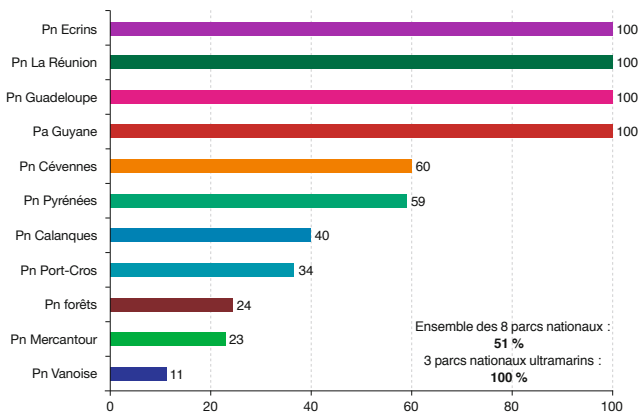
Sur le territoire métropolitain, le Parc national des Pyrénées est couvert quasi exclusivement par des Znieff de type 1 (87 % pour 1 594 km²), tandis que le Parc national de la Vanoise est couvert presque exclusivement par des Znieff de type 2 (90 % pour 666 km²).

Connaissance des habitats naturels

En 2019, 51,3 % des territoires des parcs nationaux métropolitains sont couverts par une cartographie des habitats naturels.

PROPORTION DES PARCS NATIONAUX COUVERTS PAR UNE CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS, EN 2019

En %



Notes : Pn = parc national, Pa = Parc amazonien ; pour les parcs nationaux métropolitains, les cartographies à une échelle supérieure à 1/25 000 ne sont pas considérées. Pour les parcs nationaux ultramarins, faute de mieux, les valeurs portent actuellement sur des cartographies au 1/50 000 (Guadeloupe) ou au 1/100 000 (La Réunion, Guyane). Pour cette raison, le choix a été fait de distinguer la valeur « parcs nationaux métropolitains » (de 1/5 000 à 1/25 000) de la valeur « parcs nationaux ultramarins ». L'indicateur affiche donc ces deux valeurs et aucune pour les dix parcs nationaux. Les typologies utilisées dans les cartographies des parcs nationaux sont diverses. Pour le Parc national de la Guadeloupe, les données concernant le cœur marin et l'aire maritime adjacente n'ont pas pu être incluses.

Champ : périmètres d'étude de la charte.

Source : services scientifiques des parcs nationaux. Traitements : OFB, 2020

La mise en place d'un dispositif de connaissance spatialisée des habitats naturels d'un territoire (cartographie) permet à son gestionnaire de disposer d'un outil d'aide à la décision en vue d'améliorer la préservation des milieux naturels à enjeux, mais aussi de préconiser des modes de gestion ou émettre des avis sur certains aménagements.

En 2019, 51,3 % des territoires (cœurs terrestres et aires optimales d'adhésion) des parcs nationaux métropolitains, contre 50,7 % en 2014, et 75,9 % de leurs cœurs sont couverts par une cartographie des habitats naturels, au moins au 1/25 000, avec toutefois de fortes disparités territoriales.

Depuis 2014, la totalité des territoires (cœurs terrestres et aires optimales d'adhésion) des parcs nationaux ultramarins est couverte par une cartographie des habitats naturels. Elle demeure toutefois moins précise (1/50 000 à 1/100 000) que celle élaborée en métropole.

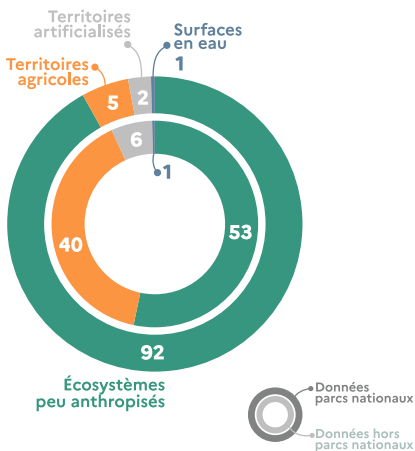
Les parcs nationaux et leurs partenaires ont mobilisé, ces dernières années, peu de moyens pour réaliser des cartographies d'habitats naturels. Néanmoins, celles qui ont été réalisées ont permis de couvrir plus de zones dans les parcs nationaux métropolitains ou d'affiner la précision de l'échelle dans les parcs ultramarins.

Écosystèmes peu anthropisés

En 2018, 92 % de la surface des parcs nationaux est constituée d'écosystèmes peu anthropisés.

RÉPARTITION DES GRANDS TYPES DE SURFACES D'OCCUPATION DES SOLS DANS 9 PARCS NATIONAUX, COMPARÉE À CELLE DU TERRITOIRE NATIONAL, EN 2018

En %



Note : voir glossaire pour définition de la source de données CORINE Land Cover. La méthodologie utilisée ici se base sur celle retenue par l'Observatoire national de la biodiversité. Il s'agit de calculer, par parc national, la somme des surfaces dans les quatre catégories considérées : écosystèmes peu anthropisés, territoires agricoles, surfaces en eau et territoires artificialisés.

Champ : périmètres d'étude de la charte des neuf parcs nationaux (hors Parc amazonien de Guyane et Parc national de forêts).

Source : CORINE Land Cover, 2006, 2012 et 2018. Traitements : OFB et SDES, 2020

Par convention, les écosystèmes dits « peu anthropisés » regroupent les forêts et milieux semi-naturels, les zones humides, les prairies ou encore les territoires agro-forestiers. Ces espaces permettent l'expression d'une biodiversité plus riche car l'activité humaine est moins impactante, avec des usages qui utilisent et renouvellent la nature.

En 2018, 91,9 % de la surface des territoires des parcs nationaux (hors Parc amazonien de Guyane et Parc national de forêts) est constituée d'écosystèmes peu anthropisés. Cette part atteint 99,6 % dans les cœurs terrestres des parcs contre 53,3 % à l'échelle française (métropole et territoires ultramarins).

Les zones artificialisées et certains territoires agricoles (grandes cultures et cultures permanentes notamment), plus ou moins intensifs selon les pratiques culturales employées, génèrent de fortes pressions sur les écosystèmes et la biodiversité qu'ils abritent (destruction et fragmentation d'habitats naturels, épandage de pesticides, pollution lumineuse, etc.). Les zones à dominante artificialisée représentent 2 % de la surface des parcs contre 6 % pour le reste du territoire. Les territoires à dominante agricole sont peu représentés (5 % de la surface contre 40 % pour le reste du territoire national).

La part des territoires des parcs nationaux constitués d'écosystèmes peu anthropisés diminue légèrement entre 2006 et 2018 (- 0,18 %), tout comme celle des territoires agricoles (- 0,06 %), au profit de milieux artificialisés (+ 0,25 %). La part des cœurs terrestres des parcs nationaux constitués d'écosystèmes peu anthropisés est stable (99,6 %), de même que les parts relatives aux terres agricoles et aux milieux artificialisés.

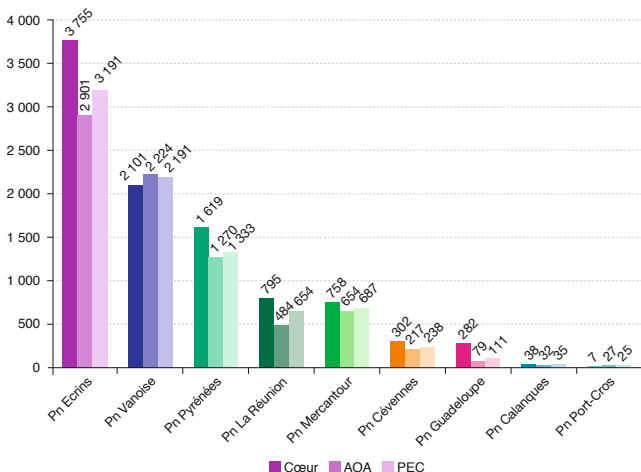
À l'échelle de la France entière (métropole et outre-mer), la part des écosystèmes peu anthropisés diminue légèrement entre 2006 et 2018, à un rythme proche de celui des parcs (- 0,19 %). La progression de l'artificialisation est en revanche plus marquée (+ 0,61 %), au détriment des territoires agricoles (- 0,47 %).

Fragmentation des habitats naturels

En 2018, la fragmentation des habitats des cœurs des parcs nationaux est 16 fois moins importante que celle de la France métropolitaine.

TAILLE EFFECTIVE DE MAILLE PAR PARC NATIONAL, EN 2018

En km²



Notes : AOA = aire optimale d'adhésion, PEC = périmètre d'étude de la charte.

Champ : territoires des parcs nationaux et périmètres d'étude de la charte (hors Parc amazonien de Guyane et Parc national de forêts).

Sources : CORINE Land Cover, 2006 et 2018 ; JP Chery, AgroParis Tech, 2019. Traitements : OFB, 2020

La fragmentation d'un espace naturel terrestre ou son morcellement perturbe la libre circulation des espèces qu'il abrite et porte atteinte à leur capacité à s'alimenter et à se reproduire.

La fragmentation des espaces naturels est évaluée par la « taille effective de maille ». Il s'agit de la taille qu'auraient les fragments d'espaces naturels s'ils avaient tous la même surface, au sein du territoire étudié. L'indicateur reflète à la fois la surface des espaces naturels dans le territoire et leur degré de découpage. Une faible taille effective de maille dénote un morcellement des espaces naturels du territoire étudié. L'évolution dans le temps et la variation dans l'espace de la taille effective de maille permettent de suivre la pression de la fragmentation des habitats sur la biodiversité.

La taille effective de maille présente de fortes disparités entre les parcs :

- elle est très importante ($> 1\,000\text{ km}^2$) pour les Parcs nationaux des Ecrins, de la Vanoise et des Pyrénées ;
- elle est importante (entre 250 km^2 et $1\,000\text{ km}^2$) pour les Parcs nationaux de La Réunion, du Mercantour, des Cévennes et de la Guadeloupe ;
- elle est faible ($< 50\text{ km}^2$) pour les parcs méditerranéens (Calanques, Port-Cros), parcs périurbains ou fortement anthropisés.

Entre 2006 et 2018, la taille effective de maille a légèrement diminué dans les cœurs de parcs, comme en France métropolitaine, témoignant d'un accroissement de la fragmentation des habitats naturels. En 2018, la taille effective de maille dans les cœurs mesurée pour 9 parcs nationaux (le Parc amazonien de Guyane et le Parc national de forêts ne sont pas pris en compte) est en moyenne de $1\,442\text{ km}^2$, contre $1\,445\text{ km}^2$ en 2006. Pour les 7 parcs nationaux métropolitains (hors Parc national de forêts), elle est de $1\,687\text{ km}^2$ en moyenne en 2018, contre $1\,695\text{ km}^2$ en 2006. À titre de comparaison, en 2018, pour la France métropolitaine, la taille effective de maille est de 106 km^2 , contre 110 km^2 en 2006.

En 2012, la taille effective de maille au cœur du Parc amazonien de Guyane s'élève à $82\,212\text{ km}^2$, ce qui dénote un très faible morcellement. Le parc correspond en effet à un vaste ensemble continu de forêt tropicale.

Sites humides emblématiques

Sept sites humides emblématiques sont présents dans les parcs nationaux.

PROPORTION DES SITES HUMIDES EMBLÉMATIQUES, PAR GRAND TYPE, SELON L'ÉVOLUTION DE LEURS SURFACES ET DE LEUR ÉTAT ÉCOLOGIQUE, SUR LA PÉRIODE 2000-2020

Ensemble des sites emblématiques



Sites d'outre-mer^{3 4 6 7}



Sites du littoral méditerranéen¹



Sites de massifs à tourbières^{2 5}



■ Amélioration ■ Stabilisation ■ Dégradation

Champ : parcs nationaux de Port-Cros (zones humides hyéroises), des Pyrénées (Ossau-Gazies), de la Guadeloupe (Grande rivière des vieux habitants et Mangrove du Grand cul-de-sac marin), des Ecrins (Belledonne et Grandes Rousses) et de La Réunion (Foc-Foc et Plaine des Palmistes).

Sources : SDES ; OFB, évaluation nationale des sites humides emblématiques 2010-2020.

Traitements : SDES, 2020

Tous les dix ans, le service statistique du ministère chargé de l'Environnement évalue l'état de santé d'un panel de sites humides emblématiques métropolitains et ultramarins. Chaque site est caractérisé par une double évolution : celle de l'état écologique et fonctionnel et celle de la surface de ces milieux humides. En métropole, 23 % des milieux continentaux sont estimés potentiellement humides (129 533 km²). Sur les parcs nationaux de métropole (hors surface maritime), ces milieux couvrent 7 % des aires d'adhésion (570 km²), 6 % des périmètres d'étude de la charte (896 km²) et 3 % des cœurs de parc (141 km²). À l'échelle du territoire national, sur les 132 sites communs aux deux dernières campagnes (2000-2010 et 2010-2020), 58 % se sont dégradés, 31 % sont restés stables et 11 % se sont améliorés depuis le début du XXI^e siècle.

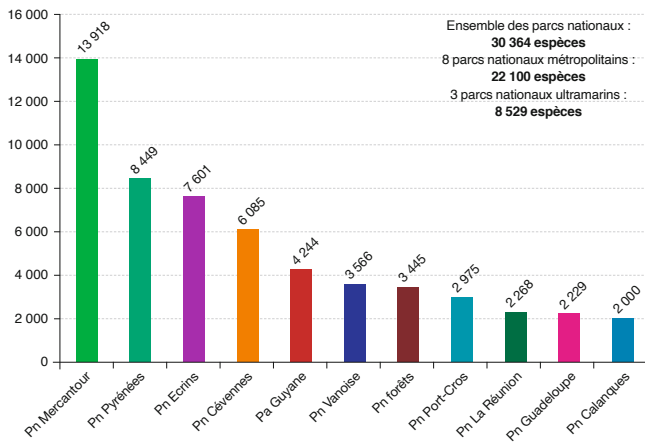
Cinq parcs nationaux abritent un ou plusieurs des sites emblématiques évalués : les Parcs de Port-Cros, des Pyrénées, de Guadeloupe, des Ecrins et de La Réunion. Ces sept sites humides emblématiques peuvent concerner les cœurs des parcs (157 km²) et/ou leurs aires d'adhésion (394 km²). Trois sites emblématiques présents en parc national avaient répondu à l'enquête au cours de la précédente campagne : deux de ces sites (Belledonne et Grandes Rousses, ainsi que Ossau-Gazies) ont connu une dégradation de leur état général entre 2000 et 2010, tandis que l'autre site est dans un état stable (mangrove du Grand cul-de-sac marin). Le site de Belledonne et Grandes Rousses, constitué majoritairement de tourbières, a connu une stabilisation de l'état de ses milieux d'eau douce. Les zones humides hyéroises présentes sur le littoral méditerranéen ont suivi une dynamique similaire sur leurs milieux d'eau douce et leurs milieux salés ont même connu une amélioration. Bien que ces deux situations ne permettent pas de dégager une tendance générale pour les sites humides emblématiques dans les parcs nationaux, elles mettent en lumière qu'un encadrement des pratiques par une réglementation stricte, associé à une gestion écologique adaptée et proportionnée prévue par la charte, permettent de protéger davantage ces sanctuaires de biodiversité soumis à de multiples pressions (intensification de l'artificialisation, augmentation du nombre d'espèces exotiques envahissantes, recours aux produits phytosanitaires, etc.).

Connaissance des espèces

Entre 2014 et 2019, le nombre d'espèces recensées dans l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) a progressé de 19 % dans les parcs nationaux.

ESPÈCES RECENSÉES DANS LES PARCS NATIONAUX, POSSÉDANT AU MOINS UNE DONNÉE D'OCCURRENCE ET DIFFUSÉES SUR L'INPN, EN 2019

En nombre d'espèces



Notes : Pn = parc national, Pa = Parc amazonien ; les espèces des six règnes (tels que considérés par le référentiel taxonomique national TAXREF : Animalia, Plantae, Fungi, Bacteria, Chromista et Protozoa) sont toutes prises en compte ; les données détaillées par zonage et par parc national sont disponibles sur demande. Champ : périmètres d'étude de la charte.

Source : UMS Patrinat, INPN, 2019. Traitements : OFB et UMS PatriNat, 2019

Le partage des données de localisation des espèces, dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages (SINP), dont la plateforme est l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN), constitue un enjeu important pour l'ensemble des acteurs de la biodiversité. En effet, ces données permettent d'avoir une analyse géographique des enjeux de conservation de la biodiversité et d'orienter les décisions en matière d'aménagement et de gestion du territoire.

Cet indicateur permet de suivre l'amélioration des connaissances disponibles au niveau national sur les espèces « recensées » dans les parcs nationaux, c'est-à-dire possédant au moins une donnée d'occurrence (lieu, date, observateur) diffusée sur le site de l'INPN. En revanche, il ne représente pas le nombre d'espèces effectivement présentes dans les parcs nationaux car de nombreuses espèces ne disposent d'aucune donnée sur leurs territoires dans l'INPN. Les parcs nationaux ayant engagé de grands programmes d'inventaires ces dernières années affichent logiquement la meilleure connaissance. C'est le cas en particulier du Parc national du Mercantour qui a lancé en 2006, avec le Parco naturale Alpi Marittime (son voisin transfrontalier en Italie), un inventaire biologique généralisé (*All Taxa Biodiversity Inventory - ATBI*), dont l'objectif est d'inventorier l'ensemble des espèces d'un territoire de la manière la plus exhaustive possible.

En 2019, 35 % des 182 854 espèces décrites en France (métropole et outre-mer, pour les domaines continental et marin), dans le référentiel taxonomique national (TAXREF), possèdent au moins une donnée d'occurrence diffusée sur le site de l'INPN, soit 64 294 espèces. Parmi celles-ci, au moins 30 364 sont présentes dans les parcs nationaux, soit plus de 47 % d'entre elles.

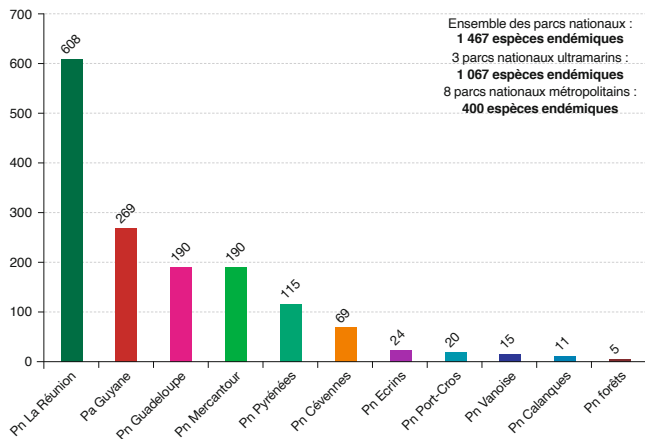
Le nombre d'espèces recensées dans les parcs nationaux a progressé de 19 % entre 2014 et 2019. Cette amélioration est plus marquée dans les parcs nationaux ultramarins (+ 45 %), en particulier grâce au Parc amazonien de Guyane, qu'en métropole (+ 11 %). Les connaissances s'améliorent fortement dans les cœurs de parcs (+ 31,9 %). Enfin, la connaissance s'est davantage enrichie dans les communes ayant adhéré à la charte que dans les non adhérentes.

Connaissance des espèces endémiques

En 2019, au moins 39 % des espèces endémiques disposant d'une donnée d'occurrence dans l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) sont présentes dans le réseau des parcs nationaux.

ESPÈCES ENDÉMIQUES DE FRANCE RECENSÉES DANS LES 11 PARCS NATIONAUX, POSSÉDANT AU MOINS UNE DONNÉE D'OCCURRENCE ET DIFFUSÉES SUR L'INPN, EN 2019

En nombre d'espèces



Notes : Pn = parc national, Pa = Parc amazonien ; les espèces des six règnes (tels que considérés par le référentiel taxonomique national TAXREF : Animalia, Plantae, Fungi, Bacteria, Chromista et Protozoa) sont toutes prises en compte ; les données détaillées par zonage et par parc national sont disponibles sur demande.
Champ : périmètres d'étude de la charte.

Source : UMS Patrinat, INPN, 2019. Traitements : OFB ; UMS Patrinat, 2019

Les espèces endémiques sont des espèces dont la présence est naturellement restreinte à un territoire donné. Ainsi, les espèces endémiques de métropole et d'outre-mer constituent un patrimoine que seule la France peut conserver. La part des espèces est très élevée dans les territoires ultramarins insulaires. En métropole, où l'endémisme est relativement faible, la Corse, le sud des Alpes, les Pyrénées et le Massif central abritent le plus d'espèces endémiques, en raison de leur isolement géographique et de phénomènes de refuges lors des variations climatiques passées.

En 2019, dans l'état actuel des connaissances, près de 20 000 espèces non éteintes sont endémiques du territoire français. Parmi celles-ci, 3 760 disposent d'une donnée d'occurrence (lieu, date et observateur) diffusée sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel.

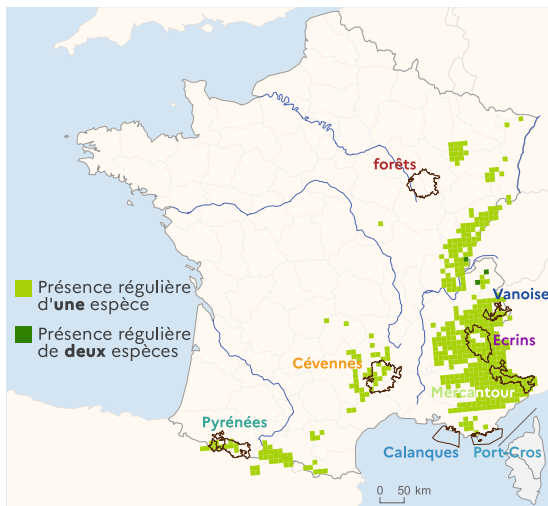
Au moins 39 % des espèces endémiques de France disposant d'une donnée d'occurrence sont présentes dans les territoires des parcs nationaux, soit 1 467 espèces. 73 % d'entre elles (1 067 espèces) sont présentes dans les trois parcs nationaux ultramarins. Le Parc national de La Réunion compte à lui seul plus de 41 % des espèces endémiques actuellement recensées dans les parcs nationaux français.

Le nombre d'espèces endémiques de France recensées dans les territoires des parcs nationaux a progressé de 19 % entre 2014 et 2019, soit un taux quasiment identique à celui constaté pour la connaissance sur toutes les espèces. Cette amélioration est plus marquée dans les parcs nationaux ultramarins qu'en métropole, essentiellement du fait des inventaires récents du Parc amazonien de Guyane.

Présence des grands prédateurs

En 2018, l'aire de répartition des trois grands prédateurs couvre en moyenne 41 % des territoires de parcs nationaux métropolitains.

RÉPARTITION DES GRANDS PRÉDATEURS EN PARC NATIONAL MÉTROPOLITAIN



Note : résultat à la maille européenne.

Source : OFB, réseaux Loup-Lynx et Ours brun, 2018. Traitements : SDES, 2020

Initialement présents sur tout le territoire métropolitain, les trois grands prédateurs terrestres que sont le loup gris, le lynx boréal et l'ours brun ont connu une réduction importante de leur aire de distribution jusqu'à disparaître au début du XX^e siècle dans le cas du loup gris et du lynx boréal. La chasse, la destruction de leurs habitats et une raréfaction de leurs ressources alimentaires expliquent ce déclin. Ces espèces sont essentielles pour le fonctionnement de l'écosystème car elles contribuent notamment à réguler les populations d'ongulés qui exercent une pression de pâturage sur les végétaux. Les campagnes de réintroduction du lynx boréal et de l'ours brun, associées au retour naturel du loup par l'Italie, ont permis de revoir ces espèces jusqu'alors disparues sur certains massifs.

Les réseaux Loup-Lynx et Ours brun suivent les grands prédateurs afin de déterminer les tendances d'évolution des aires de répartition qui se dégagent dans un objectif de préservation. À partir de la récurrence des observations, la présence régulière d'une espèce permet de mesurer sa distribution.

Implantées sur 8,2 % du territoire métropolitain en 2018, deux des trois espèces de grands prédateurs sont présentes en parc national (loup gris et ours brun). L'aire de répartition de ces espèces coïncide aujourd'hui avec 41 % des parcs nationaux métropolitains, soit plus de 6 000 km². Catalyseurs d'une coexistence entre activités humaines et recolonisation des grands prédateurs, les parcs nationaux favorisent le partage d'un territoire. De multiples actions s'y développent pour renforcer cette cohabitation : appui technique à la protection des troupeaux, sensibilisation des visiteurs, expérimentation, etc. Les Parcs nationaux du Mercantour, des Ecrins et de la Vanoise concentrent l'essentiel des populations. Les grands prédateurs sont absents des Parcs nationaux de forêts, des Calanques et de Port-Cros.

Le lynx boréal, présent sur les massifs des Vosges, du Jura et des Alpes, n'est rencontré que de façon occasionnelle dans les parcs nationaux des massifs alpins.

Deux autres espèces de grands prédateurs (jaguar et puma), présents en Guyane, font l'objet de suivis récents pour cartographier leur répartition effective et théorique sur ce territoire.

Réintroduction d'espèces

Depuis 2007, 18 expériences de réintroduction d'espèces animales ou végétales ont été mises en œuvre au sein des parcs nationaux.

TROIS EXEMPLES DE RÉINTRODUCTION D'ESPÈCES DANS LES PARCS NATIONAUX



Champ : territoires des parcs nationaux, hors Parc national de forêts.

Source : les parcs nationaux de France, 2020. Traitements : OFB, 2020

Afin de lutter contre l'érosion de la biodiversité, les parcs nationaux procèdent régulièrement à des renforcements de population ou des réintroductions d'espèces dans certains de leurs territoires avec plus ou moins de succès. Voici trois exemples de réintroductions menées dans les parcs nationaux.

Le gypaète barbu, l'un des grands vautours européens, avait disparu des Alpes. Un programme d'action vise à le réintroduire dans les massifs alpins depuis les années 1980 et plus récemment dans les Cévennes. Depuis 2007, au sein du Parc national du Mercantour, 12 oiseaux ont été relâchés. Depuis, au moins 6 naissances ont été recensées, ce qui porte leur population à 18 au sein de ce parc. Depuis 2012, au cœur des Cévennes, un programme de réintroduction a été initié dans les secteurs de Meyrueis et de Nant. En 2020, 15 oiseaux étaient dénombrés sur la première commune et 8 sur la seconde. Enfin, dans le Parc national de la Vanoise, des opérations de réintroduction ont été conduites dès 1989 : 3 couples reproducteurs ont ainsi trouvé refuge dans ce parc et 24 naissances ont été recensées sur les dix dernières années.

Depuis 2014, le bouquetin ibérique bénéficie d'un programme de réintroduction au sein du Parc national des Pyrénées, sur les départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques. Ce programme est mené en partenariat avec le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises. 109 individus ont été lâchés dans les Hautes-Pyrénées, 22 dans les Pyrénées-Atlantiques et 95 en Ariège. Entre le démarrage du programme et fin 2019, 100 naissances ont été observées dans le Parc national des Pyrénées et la population est estimée à 200 individus.

Dans le secteur du Grand-cul-de-sac marin au sein du Parc national de la Guadeloupe, une réintroduction du lamantin des Caraïbes a été tentée avec 2 individus en 2016.

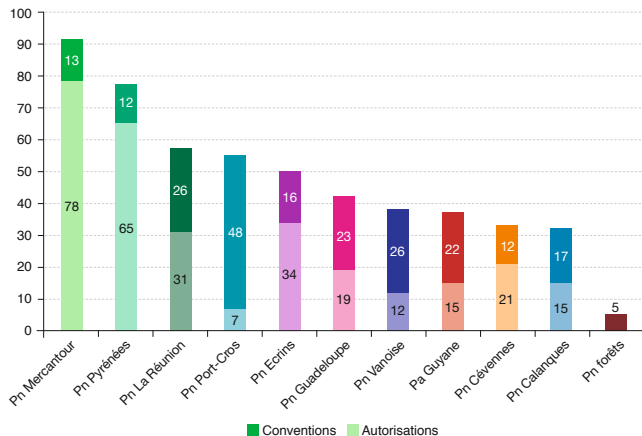
Parmi les autres espèces animales réintroduites figurent le castor d'Europe, le cerf d'Europe, le vautour moine, etc., mais aussi des espèces végétales telles que la *Cymodocea nodosa*, une plante sous-marine.

Partenariats pour la connaissance des patrimoines

Entre 2013 et 2018, les liens entre les parcs nationaux et les autres acteurs de la biodiversité se sont fortement renforcés, avec notamment une augmentation de plus de 40 % des partenariats.

AUTORISATIONS DE PRÉLÈVEMENTS ET DE CONVENTIONS DE PARTENARIATS LIÉS À LA CONNAISSANCE, PAR PARC NATIONAL, EN 2018

En nombre d'autorisations et de conventions



Notes : Pn = Parc national, Pa = Parc amazonien ; conventions de partenariat : elles doivent être en lien avec un (ou des) programme(s) de développement de la connaissance du territoire du parc national (patrimoine naturel et/ou culturel, usages, etc.) ; autorisations de prélèvements : dans le cadre de recherches scientifiques, les directeurs de parcs nationaux peuvent exceptionnellement émettre des autorisations dérogatoires pour le prélèvement de faune et de flore en cœur de parc national. L'autorisation précise alors notamment les modalités de prélèvement, les périodes, les quantités et les lieux.

Champ : ensemble des parcs (le Parc national de forêts avait déjà signé des conventions en 2018).

Source : services scientifiques des parcs nationaux. Traitements : OFB, 2020

La connaissance et la conservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers sont conduites par l'établissement du parc national, en lien avec des partenaires institutionnels (ministères, services déconcentrés de l'État, établissements publics, collectivités territoriales, organismes universitaires et de recherche, etc.) et associatifs ou assimilés (associations naturalistes, fédérations de chasse et de pêche, conservatoires botaniques nationaux, etc.), œuvrant en cœur de parc et en aire d'adhésion. Ces opérations se concrétisent notamment par des autorisations de prélèvement d'espèces à des fins de recherche délivrées par l'établissement parc national et des conventions signées avec un partenaire pour mieux connaître les patrimoines.

En 2018, le réseau des parcs nationaux affichait 512 partenariats liés à la connaissance : 297 autorisations de prélèvements à des fins de recherche et 215 conventions de partenariat. Les partenariats les plus nombreux sont observés dans les Parcs nationaux du Mercantour (91) et des Pyrénées (77). En 2018, le Parc national de forêts, en phase de création, comptait 5 conventions de partenariat.

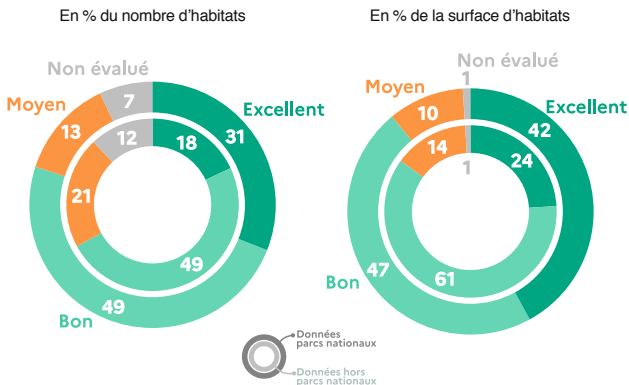
Le nombre moyen de partenariats par parc national a augmenté de 40 % entre 2013 et 2018. Cette croissance s'explique principalement par la forte progression du nombre moyen d'autorisations délivrées annuellement par les établissements des parcs nationaux (de 19,8 en 2013 à 29,7 en 2018). La progression est plus faible pour les conventions de partenariat (de 16,3 en 2013 à 21,5 en 2018).

Ces augmentations semblent mettre en évidence une accentuation des liens entre les établissements des parcs nationaux et les autres acteurs de la biodiversité ces dernières années. Depuis 2015, plusieurs rencontres organisées entre chercheurs et gestionnaires d'espaces naturels témoignent du renforcement récent des collaborations entre les deux communautés, dans l'objectif de faciliter l'émergence et la conduite de projets de recherche dans les aires protégées.

État de conservation des habitats d'intérêt communautaire

En 2019, plus de 80 % des habitats d'intérêt communautaire situés au sein des parcs nationaux métropolitains sont en bon ou excellent état de conservation.

ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DES SITES NATURA 2000 DANS LES PARCS NATIONAUX MÉTROPOLITAINS, EN COMPARAISON AVEC LA FRANCE MÉTROPOLITAINE, EN 2019



Note : au 1^{er} janvier 2019, le réseau des 8 parcs nationaux métropolitains compte 118 sites désignés au titre de la directive « Habitat » au sein de leurs territoires (périmètre d'étude de la charte – PEC). Les résultats mis en avant ici portent sur les 63 sites d'intérêt communautaire, dont au moins 90 % de la surface est contenue dans le PEC d'un parc national.

Champ : France métropolitaine.

Source : base de données Natura 2000. Traitements : OFB, 2020

Outils de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites d'intérêt communautaire dits « Natura 2000 » visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats naturels et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée aux directives européennes « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore » (DHFF), dont les dispositifs ne s'appliquent pas aux territoires ultramarins. La DHFF vise le maintien et l'amélioration de l'état des habitats dits « d'intérêt communautaire », afin de garantir leur pérennité à long terme. L'état de conservation d'un habitat au sein d'un site, évalué tous les six ans, repose sur trois paramètres : l'évolution de la surface, la structure et le fonctionnement de l'habitat, et les altérations qu'il subit. L'état de conservation comporte trois classes : excellent, bon, moyen ou partiellement dégradé. La mention « Non évalué » désigne les habitats pour lesquels il n'y a pas d'évaluation de l'état de conservation.

En 2019, 80,2 % des habitats naturels d'intérêt communautaire localisés dans des parcs nationaux de métropole sont en bon (49,4 %) ou excellent (30,8 %) état de conservation. En surface d'habitats, cette proportion est de 88,6 % (47 % bon et 41,6 % excellent). Les résultats sont assez homogènes entre les parcs nationaux. Le réseau des parcs nationaux présente de meilleurs résultats que le reste du territoire métropolitain pour lequel 66,5 % des habitats d'intérêt communautaires de l'ensemble des sites Natura 2000 sont en bon (49 %) ou excellent (17,5 %) état de conservation en 2019. En surface d'habitats, cette proportion est de 84,6 % (60,6 % bon, 24 % excellent). La connaissance des habitats est également meilleure dans les parcs nationaux : la proportion d'habitats en état non évalué y est de 7 % contre 12 % au niveau national.

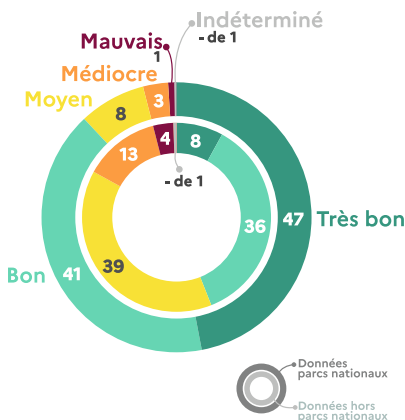
En 2019, pour la région biogéographique alpine de France métropolitaine dans son ensemble, 77,4 % des habitats d'intérêt communautaires sont considérés comme étant en bon (47,1 %) ou excellent (30,3 %) état de conservation. Cette proportion dépasse 90 % dans les trois parcs nationaux alpins (les Ecrins, la Vanoise et les Pyrénées).

État écologique des masses d'eau de surface

En 2015, près de 88 % des masses d'eau de surface des parcs nationaux sont considérées en bon ou très bon état écologique.

RÉPARTITION DES MASSES D'EAU DE SURFACE DES TERRITOIRES DES PARCS NATIONAUX, EN COMPARAISON AVEC LA FRANCE METROPOLITAINE, SELON LE CLASSEMENT DE LEUR ÉTAT ÉCOLOGIQUE, EN 2015

En % du nombre de masses d'eau



Champ : périmètres d'étude de la charte (hors Parc national de forêts).

Sources : agences de l'eau ; offices de l'eau ; directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DOM) ; OFB, rapports DCE 2010-2016, à partir des données de 2009 et de 2015 pour la France entière. Traitements : OFB, 2019

La dégradation de l'état des eaux de surface, douces et marines, reflète une pression accrue exercée sur le milieu (pollution, fragmentation, etc.) ou une exploitation excessive de la ressource en eau. Elle est susceptible d'affecter de manière significative la biodiversité aquatique. La directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) fixe les objectifs à atteindre en matière de qualité écologique des eaux de surface.

Lors de la dernière évaluation réalisée en 2015, 44,2 % des eaux de surface françaises étaient en bon ou très bon état écologique. La situation est beaucoup plus favorable dans les parcs nationaux où près de 88 % des masses d'eau de surface (périmètres d'étude de la charte) – soit 634 masses d'eau sur 721 – sont considérées comme étant en bon (41 %) ou très bon (46,9 %) état écologique. En métropole, ce sont les parcs nationaux de montagne (Vanoise, Ecrins, Mercantour, Pyrénées, Cévennes) qui affichent les meilleurs résultats. Au niveau national, l'état écologique des masses d'eau des massifs montagneux, moins soumis aux impacts des activités anthropiques, est également le plus favorable. L'état écologique des eaux de surface est encore meilleur dans les cœurs terrestres et marins : 94,7 % des masses d'eau de surface, soit 216 masses d'eau sur 228, sont considérées comme étant en bon (20,2 %) ou très bon (74,6 %) état écologique.

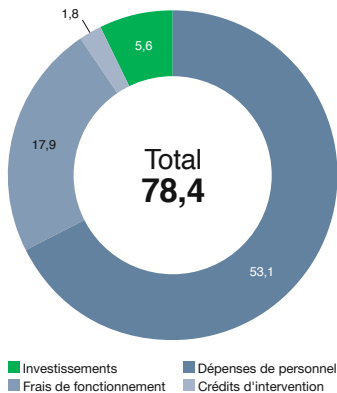
La proportion des masses d'eau de surface des parcs nationaux considérées en bon ou très bon état écologique a progressé entre 2009 et 2015. C'est également le cas, de façon plus limitée, à l'échelle de la France entière. L'amélioration des connaissances a permis de mieux caractériser certaines masses d'eau évaluées principalement à dire d'experts en 2009, cette caractérisation s'opérant souvent en faveur des classes « bon » et « très bon » état écologique. Au-delà de cette amélioration des connaissances dont l'impact est difficile à quantifier, d'autres facteurs, comme les mesures prises par l'État et les collectivités pour améliorer la fonctionnalité écologique des masses d'eau, ont vraisemblablement contribué à la progression constatée.

Dépenses du budget général

En 2019, les dépenses des parcs nationaux s'élèvent à 78,4 millions d'euros, dont 68 % allouées aux charges de personnel.

RÉPARTITION DES DÉPENSES (CRÉDITS DE PAIEMENT) DES PARCS NATIONAUX, EN 2019

En millions d'euros



Champ : territoires des parcs nationaux, hors Parc national de forêts.

Source : MTES, Bilan des autorisations budgétaires des parcs nationaux, 2019. Traitements : SDES, 2020

Les dépenses des parcs nationaux couvrent les charges de personnel et de fonctionnement (logistique, réparation, déplacements, etc.), les interventions (dépenses diverses liées aux missions des parcs, subventions aux acteurs du territoire), ainsi que les investissements (construction de structures d'accueil, achats d'équipements, etc.).

En 2019, elles s'élèvent à 78,4 millions d'euros (M€), soit un budget moyen de 7,8 M€ par parc (hors Parc national de forêts). En moyenne, depuis 2015, les dépenses des parcs nationaux augmentent de 3,9 % par an. Au total, ce sont 11 M€ supplémentaires qui ont été alloués aux dépenses entre 2015 et 2019, favorisés notamment par le recours à de nouvelles sources de financements, telles que les dotations des collectivités ou les programmes européens.

Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépense des parcs : elles atteignent 53,1 M€ en 2019, soit plus des deux tiers du total. Depuis 2015, elles augmentent chaque année en moyenne de 3,2 %, alors que dans le même temps, les moyens humains baissent (- 1 % par an). Ce constat s'explique en partie par la progression de carrières des agents et des mesures salariales au sein de l'administration des parcs nationaux.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une forte progression depuis 2015, avec une augmentation moyenne de 9,9 % chaque année. Elles représentent 17,9 M€ en 2019, soit 22,8 % du total, deuxième poste de dépenses des parcs. À l'inverse, les dépenses d'intervention, représentant moins de 2 % des dépenses, diminuent sur cette même période.

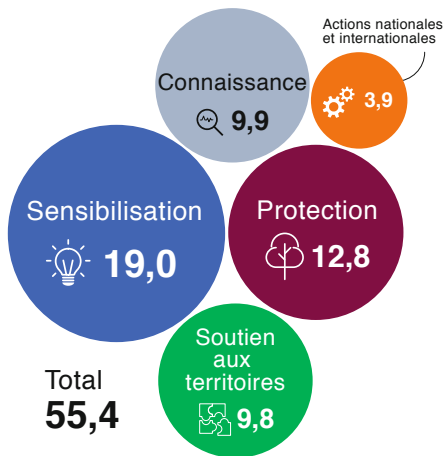
Les dépenses d'investissements, dont la finalité principale est la mise en œuvre des programmes d'action, varient d'une année à l'autre en fonction des opérations réalisées. En 2019, 5,6 M€ ont été investis par les établissements pour différents projets : reconstruction de refuges, création de maisons de parc, mise en accessibilité des sentiers, achats d'équipements spécifiques, etc.

Dépenses destinées à la préservation du patrimoine

En 2019, les parcs nationaux ont mobilisé 55,4 M€ pour mettre en œuvre des actions de préservation des territoires.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DES PARCS NATIONAUX PAR MISSION (CRÉDITS DE PAIEMENT), HORS DÉPENSES DE « GESTION DES ÉTABLISSEMENTS », EN 2019

En millions d'euros



Champ : territoires des parcs nationaux, hors Parc national de forêts.

Source : MTEs, Bilan des autorisations budgétaires des parcs nationaux, 2019. Traitements : SDES, 2020

Les parcs nationaux œuvrent pour la préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager de leurs territoires. Pour atteindre cet objectif, une partie de leur budget est affectée au financement d'actions s'inscrivant dans cette démarche de développement durable.

En 2019, près de 55,4 millions d'euros (M€) ont été consacrés à des actions de préservation des territoires, soit 70 % de leur budget global.

Un tiers des montants affectés à la préservation est destiné à l'accueil et à la sensibilisation du public. Ces actions comprennent, par exemple, la création et la gestion d'infrastructures d'accueil, les animations en faveur de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable ou la formation.

Un quart des dépenses est consacré à la protection des patrimoines, à savoir 5,5 M€ pour des actions de surveillance et de réglementation (police de l'environnement) et 7,3 M€ pour des activités de gestion et de restauration de la biodiversité et des paysages.

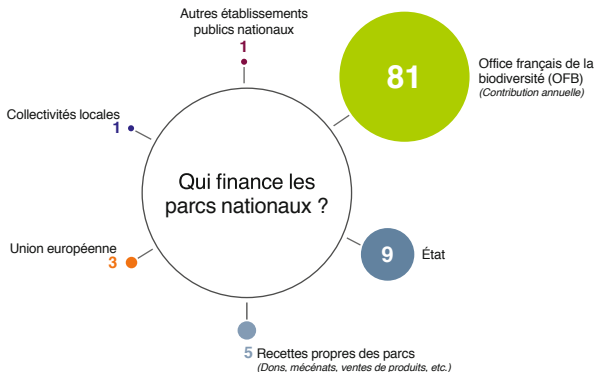
Les autres dépenses se répartissent entre différentes missions. 9,9 M€ sont ainsi consacrés au développement de la recherche et de la connaissance, 9,8 M€ au soutien technique et financier des acteurs des territoires pour la réalisation de projets responsables et 3,9 M€ à la mise en œuvre de politiques locales, nationales et internationales de protection de la biodiversité et des paysages.

Sources de financement

En 2019, 95 % des ressources financières des parcs nationaux proviennent de financements publics.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES PARCS NATIONAUX, EN 2019

En %



Champ : territoires des parcs nationaux, hors Parc national de forêts.

Source : MTEs, Bilan des autorisations budgétaires des parcs nationaux, 2019. Traitements : SDES, 2020

Pour mettre en œuvre leur politique, les parcs nationaux s'appuient sur des financements essentiellement publics subventionnant en très grande majorité des projets de territoire. En 2019, ces recettes représentent 95 % du total de leurs ressources financières.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, une contribution annuelle de l'Agence française pour la biodiversité, puis de l'Office français de la biodiversité, a été instituée au profit des parcs nationaux, à hauteur d'un montant compris entre 61 millions d'euros (M€) et 65 M€. En 2019, cette enveloppe atteint 63,3 M€, soit 81 % du financement total des parcs.

Les sources de financement européen sont faibles (3 %) mais elles sont en progression, malgré des difficultés structurelles pour y accéder (peu d'avance de trésorerie possible par exemple).

Les recettes propres (dons ou mécénat de la part d'entreprises ou de particuliers, achats de produits vendus dans les maisons des parcs ou sur les boutiques en ligne) constituent 5 % des ressources financières des parcs nationaux.

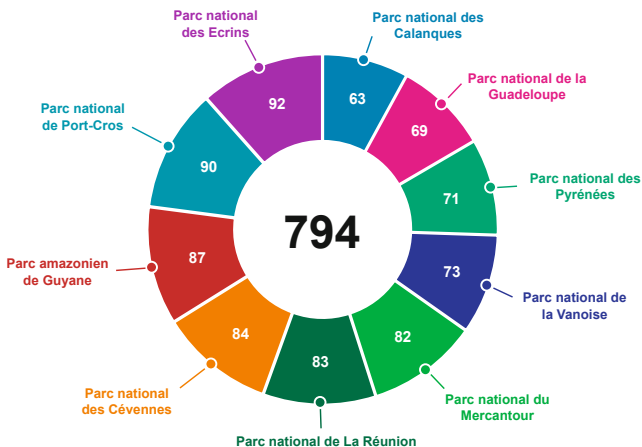
Enfin, le réseau des parcs nationaux dispose d'un partenariat avec GMF permettant de financer des actions pour faciliter l'accès à la nature pour les personnes en situation de handicap physique, auditif, visuel et intellectuel.

Moyens humains

En 2019, les effectifs des parcs nationaux représentent 794 équivalents temps plein travaillé.

RÉPARTITION DES EMPLOIS DANS LES PARCS NATIONAUX FRANÇAIS, EN 2019

En nombre d'ETPT



Note : les équivalents temps plein travaillé (ETPT) sont arrondis à l'unité près.

Champ : territoires des parcs nationaux, hors Parc national de forêts.

Source : MTEES, données d'exécution 2019 des effectifs sous plafond des parcs nationaux.

Traitements : SDES, 2020

Les parcs nationaux couvrent une large palette de métiers et de compétences pour mettre en œuvre leur politique et les missions fondamentales (développement des connaissances, protection et gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager, sensibilisation, etc.).

Les gardes moniteurs et agents de terrain, les agents de développement local répartis en services territoriaux, les chargés de mission techniques et thématiques (forêts, eau et milieux aquatiques, agriculture, pastoralisme, etc.), d'éducation et de sensibilisation, de valorisation des patrimoines, de communication ou encore de soutien administratif (comptabilité, ressources humaines, etc.) regroupés au siège des établissements, constituent les équipes mettant en œuvre les actions des parcs nationaux.

En 2019, les emplois dans les parcs nationaux atteignent 794 équivalents temps plein travaillé (ETPT), soit une moyenne de 79 ETPT par parc (hors emplois du Parc national de forêts). Au cours des 5 dernières années, les parcs nationaux ont perdu 32 ETPT, soit une baisse de 3,9 % entre 2015 et 2019. À cela s'ajoutent, sur la même période, des redéploiements internes depuis les 9 parcs les plus anciens vers le Parc national des Calanques, créé en 2012, à hauteur de 9 ETPT.

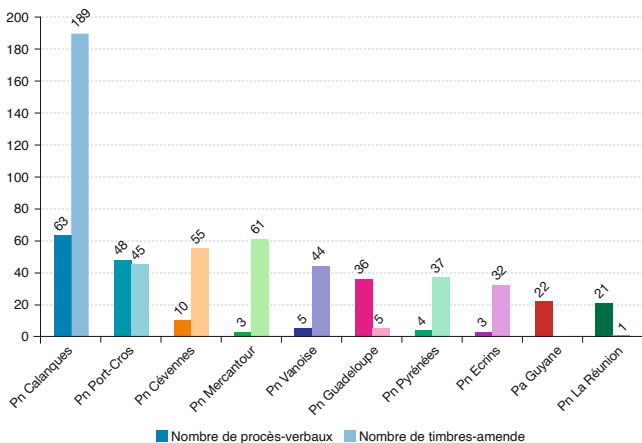
En 2019, ces moyens humains représentent une dépense de 53,1 millions d'euros.

Police de l'environnement

En 2019, 684 infractions ont été relevées par les agents de la police de l'environnement.

PROCÉDURES PAR PARC NATIONAL, EN 2019

En nombre de procédures



Note : Pn = parc national, Pa = parc amazonien.

Champ : territoires des parcs nationaux, hors Parc national de forêts.

Source : les parcs nationaux de France, 2019. Traitements : OFB, 2020

L'efficacité des mesures de protection des milieux naturels mises en œuvre par les parcs nationaux repose à la fois sur leur capacité à prévenir les atteintes à l'environnement et à sanctionner ces atteintes lorsqu'elles surviennent. L'exercice de la police de l'environnement est très variable d'un parc national à l'autre du fait de niveaux d'enjeux très différents. Les effectifs affectés à la police de l'environnement varient entre 10 et 50 inspecteurs de l'environnement par établissement³, la moyenne s'établissant entre 20 et 30 agents. Sur la période 2017-2019, les agents commissionnés et assermentés des parcs consacrent en moyenne 22 % de leur temps de travail à des missions de police (cette part varie de 15 à 40 % selon le parc).

Les disparités territoriales entre les établissements, illustrées notamment au travers du nombre de procédures par établissement que ce soit en procès-verbal⁴ ou timbre-amende⁵, s'expliquent en grande partie par la diversité des contextes territoriaux des parcs nationaux : pressions d'aménagements, problématiques fortes d'accueil du public, occurrences délictuelles sur certaines activités, parcs nationaux de montagne et parcs nationaux avec partie maritime, etc. Depuis 2017, l'activité de police de l'environnement augmente pour l'ensemble des établissements. Les infractions relevées concernent en majorité la réglementation spécifique de la zone cœur.

La police de l'environnement dans les parcs nationaux comporte une particularité commune aux établissements : la présence régulière des inspecteurs de l'environnement sur leur territoire. Ils sont ainsi en capacité d'agir auprès d'un visiteur ou usager qui s'apprête à commettre une infraction ou d'intervenir en urgence avant que l'infraction commise ne prenne des proportions graves ou irrémédiables. Un grand nombre de contrôles de surveillance est organisé chaque année par les parcs nationaux, jusqu'à 1 000 pour certains établissements. À cette occasion, les agents adressent des avertissements oraux et sensibilisent les visiteurs et usagers.

³ Agents commissionnés et assermentés, compétents pour rechercher et constater les infractions en matière d'eau, de nature, de sites, d'abandon de déchets, etc.

⁴ Dressés systématiquement pour les délits et les contraventions les plus graves (de 5^e classe).

⁵ Concernent uniquement les contraventions des quatre premières classes.

Pour aller plus loin

- [Espaces protégés](#), UMS Patrinat, INPN
- [Effort de conservation des secteurs de nature remarquable](#), Naturefrance, ONB
- [Fragmentation des milieux naturels](#), Naturefrance
- [Évaluation nationale des sites humides emblématiques 2010-2020](#), portail de l'information environnementale notre-environnement
- [Les grands prédateurs](#), portail de l'information environnementale notre-environnement
- [Rapportages communautaires sur les directives « nature »](#), UMS Patrinat, INPN
- [Indicateurs directive-cadre sur l'eau \(DCE\)](#), EauFrance
- [État des habitats naturels](#), Naturefrance
- [Connaissance des espèces](#), Naturefrance
- [Nombre d'espèces endémiques de France](#), Naturefrance, ONB
- [La dépense de protection de la biodiversité et des paysages](#), portail de l'information environnementale notre-environnement
- [Police de l'environnement](#), parcs nationaux de France
- [Stratégie scientifique des parcs nationaux](#), parcs nationaux de France